



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 64 de l'ordre du jour
Promotion de la femme

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Faisant suite à la résolution 59/260 de l'Assemblée générale, le présent rapport renseigne sur l'état d'avancement de la revitalisation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). L'Institut a contribué diversement à l'examen et l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing s'intéressant notamment à la contribution d'ordre économique et social que les femmes apportent au développement dans les domaines des migrations et des envois de fonds. Au cours de la période considérée, l'Institut a aussi consacré des activités aux femmes et à la paix à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il a étendu ses activités de recherche à de nombreuses régions du monde et renforcé davantage ses activités de communication, de plaidoyer et de formation. L'exécution intégrale et le succès de ses programmes et son aptitude à s'acquitter de son mandat et à poursuivre ses activités pourraient être compromis en 2006, faute pour les États Membres d'accroître ou de rétablir leurs contributions volontaires.

* Le présent rapport a fait l'objet d'une soumission tardive parce qu'il a fallu y consigner les toutes dernières informations.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite au paragraphe 9 de la résolution 59/260 de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur l'application de la résolution. Par cette résolution, l'Assemblée a également décidé que tous les projets de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme seraient intégralement exécutés pour renforcer l'Institut et lui permettre ainsi de s'acquitter efficacement de son mandat.

II. Seconde session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

2. Le Conseil d'administration de l'Institut a tenu sa seconde session au siège le 1^{er} juin 2005. Étaient inscrits à son ordre du jour entre autres points l'évaluation de l'exécution du programme de travail pour la période allant d'octobre 2004 à mai 2005; la présentation du projet de programme de travail et de budget opérationnel pour 2006 et l'examen de questions relatives aux activités de collecte de fonds.

3. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice de l'Institut sur l'exécution du programme de travail pour la période allant d'octobre 2004 à mai 2005 et s'est félicité des résultats enregistrés par l'Institut à ce jour. Il a également approuvé le plan de travail proposé et le budget opérationnel pour 2006 et décidé d'examiner des recommandations qu'il pourrait présenter à l'Assemblée générale sur le soutien financier à accorder à l'Institut. Le Conseil a estimé qu'il importait de chercher à procurer à l'Institut des ressources financières viables à moyen terme et prié sa directrice, en consultation avec le Secrétariat et le Président du Conseil, d'établir un rapport détaillé, assorti notamment de mesures que le Conseil pourrait prendre et de propositions qui permettraient de mobiliser des fonds par d'autres moyens. Le Conseil a décidé de tenir une reprise de sa seconde session en octobre 2005 pour analyser plus en détail les propositions susmentionnées tendant à assurer la viabilité financière à moyen et long terme de l'Institut et d'envisager d'adopter d'autres mesures à cet égard, voire de présenter les propositions au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

III. Application de la résolution 59/260

A. Processus d'examen de Beijing + 10

4. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 59/260 dans laquelle l'Assemblée a prié l'Institut, comme le prévoit son mandat, de prendre une part active et de contribuer à l'examen et l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que du document issu de sa vingt-troisième session extraordinaire, à l'occasion de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, l'Institut a établi une série de rapports de synthèse traitant de chacun des 12 domaines critiques du Programme d'action, et ce dans le double objectif : a) de faire ressortir les cas de réussite ou les pratiques optimales qui permettraient d'assurer l'égalité entre les sexes aux niveaux local,

national et international; et b) de définir des domaines d'action prioritaire futurs. Les rapports en question sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur le site Web de l'Institut. Ils ont également été largement diffusés, sous forme de CD-ROM, dans les mêmes langues auprès des délégations, des représentants d'organisations internationales et de la société civile lors de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui a procédé à l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000. Le CD-ROM a été le principal élément de l'exposition de l'Institut, organisée lors de la session de la Commission.

5. L'Institut et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont organisé, avec le concours du Sénat et la participation de la Chambre des députés, de responsables gouvernementaux et de membres de la société civile du Mexique, un séminaire en vue de créer un mécanisme chargé de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres accords internationaux sur l'égalité entre les sexes.

6. Dans le cadre du suivi de l'examen et de l'évaluation de la Déclaration du Programme d'action de Beijing, 10 ans après leur adoption, l'Institut, en coopération avec le Ministère de la condition de la femme de la République dominicaine, a organisé un séminaire à la fin du mois d'août 2005 pour faire le point de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des parlementaires, des responsables du Gouvernement et de la société civile dominicains et des représentants d'autres organismes des Nations Unies établis dans le pays y ont participé. Le séminaire a également rapproché la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au projet Objectifs du Millénaire.

B. Exécution du plan d'action et du budget opérationnel pour 2005

7. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a prié l'Institut de tenir compte à l'avenir, en élaborant ses programmes et projets, des difficultés spécifiques que rencontrent les femmes des pays en développement et des pays les moins avancés dans les différentes régions. C'est dans cet esprit que l'Institut a élaboré et exécuté le programme de travail de 2005 approuvé par son conseil d'administration à la reprise de sa première session du 1^{er} octobre 2004. Les quatre domaines stratégiques prioritaires retenus étaient les suivants : a) questions relatives aux migrations (envois de fonds, traite des êtres humains); b) technologies de l'information et de la communication et émancipation des femmes; c) sécurité des femmes; et d) participation des femmes à la vie politique.

8. Chaque domaine comportait des activités de recherche appliquée, de renforcement des capacités et d'information et de communication, qui avaient été financées par des ressources de base et des fonds extrabudgétaires.

1. Questions relatives aux migrations (envois de fonds et traite des êtres humains)

9. Les envois de fonds constituent de plus en plus une importante source de devises, de recettes intérieures et de financement des importations ainsi qu'une contribution à la balance des paiements. Ils réduisent également la pauvreté, freinent les flux migratoires, offrent aux femmes de meilleures possibilités d'emploi et d'investissement et créent une demande locale de biens et services. L'Institut a achevé de mettre en place une cellule de recherche chargée d'analyser les envois de fonds par sexe et leurs effets sur les rapports au sein du ménage et entre hommes et femmes.

10. En dépit du nombre croissant de travailleuses migrantes et de la place grandissante des envois de fonds dans les économies nationales et le bien-être économique de nombre de familles dans les pays en développement, leur incidence sur la problématique hommes-femmes n'a guère été l'objet de travaux de recherche systématiques. L'examen critique des flux d'envois de fonds et de leurs effets sous l'angle sexospécifique pourrait favoriser l'exécution de programmes visant à en exploiter le potentiel de développement. La cellule de recherche de l'Institut s'intéresse notamment aux questions ci-après : formes traditionnelles d'héritage; accès au crédit; restrictions à l'accès à la propriété; utilisation, contrôle et répartition des ressources au sein du ménage; division du travail selon le sexe; et prise de décisions au sein du ménage et de la collectivité.

11. L'étude était destinée à un séminaire sur les femmes et les envois de fonds, organisé en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement le 30 juin 2005, à l'occasion du colloque international sur les transferts de fonds qui s'est tenu du 28 au 30 juin 2005 à Washington DC. Y ont participé aux côtés de l'Institut, d'éminents universitaires spécialisés dans les mutations d'ordre économique et culturel différenciées par les migrations, des représentants de l'Organisation des Nations Unies, dont le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, le Directeur régional du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et des représentants des gouvernements et de la société civile.

12. L'Institut met au point une méthodologie aux fins de l'établissement d'études de cas en République dominicaine, en El Salvador, au Chili et dans divers pays d'Afrique et d'Europe orientale. Menées en partenariat avec des organismes des Nations Unies, ces études mettront en évidence la contribution économique que les femmes apportent à leur pays d'origine et recenseront les politiques, programmes et règles visant à leur offrir la possibilité d'intervenir dans la prise de décisions et à approfondir le développement local en tenant compte de leurs besoins et de leurs priorités.

2. Sécurité et genre

13. En 2004, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a entrepris de nombreuses activités eu égard au prochain examen par le Conseil de sécurité de l'application de sa résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité. Deux débats en ligne ont été organisés sur les femmes et la réforme du secteur de la sécurité et sur les femmes et la prévention/résolution des conflits. Les participants à ces débats ont été, dans leur

majorité, d'avis que la définition de la sécurité devait être élargie et que la réforme en cours du secteur de la sécurité et les initiatives en matière de résolution des conflits ne tenaient pas compte des problèmes des femmes et de l'égalité des sexes. Ils ont par ailleurs reconnu le caractère prioritaire de la recherche et du renforcement des capacités, et souligné la nécessité d'intégrer les questions sexospécifiques dans l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité. Fort des réactions positives des participants, qui ont exprimé leur désir de poursuivre les discussions sur ces sujets, l'INSTRAW a créé un réseau sur les femmes et la réforme du secteur de la sécurité. On trouvera sur le site Web de l'Institut des résumés des débats précités.

14. Dans le cadre du programme de recherche de l'Institut sur les questions des femmes, de la paix et de la sécurité, une nouvelle section, accessible en anglais, en espagnol et en français, a été créée sur le site Web et consacrée au problème des femmes et de la réforme du secteur de la sécurité. Cette section comprend des informations générales, une bibliographie annotée sur les ressources en matière d'information et les accords internationaux, une fiche descriptive et une liste de manifestations et d'organisations se rapportant au sujet.

15. En outre, l'Institut a, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, élaboré une proposition de projet sur l'amélioration de la sécurité des femmes haïtiennes vulnérables en République dominicaine. Le projet vise à mieux faire connaître la situation des femmes haïtiennes vivant en République dominicaine pour : a) orienter les politiques, la recherche et les projets; b) améliorer les conditions de vie des femmes haïtiennes vivant en République dominicaine par le renforcement des capacités et la formation sur le VIH/sida et les autres problèmes de santé, ainsi que sur la nutrition, les droits civils, l'emploi et la sécurité physique; et c) réduire la vulnérabilité des femmes haïtiennes par une sensibilisation et une formation accrues. La proposition de projet fait actuellement l'objet de discussions avec des partenaires potentiels.

16. Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'INSTRAW continue de fournir sa contribution spécifique à un réseau établi pour suivre les efforts visant à réduire ce commerce.

17. Dans le cadre de ses activités visant à mieux renforcer les capacités, l'INSTRAW examine actuellement un programme de formation sur la sécurité publique élaboré par un centre de contact régional rattaché au Programme des Nations Unies pour le développement, en vue d'y intégrer des aspects sexospécifiques. À cet égard, l'Institut mettra au point un outil spécifique et un module de formation sur la prévention de la violence contre les femmes, en tant que composante essentielle de la sécurité publique.

3. Participation politique des femmes

18. L'Institut négocie actuellement avec l'Agence espagnole de coopération internationale une aide extrabudgétaire pour financer un projet triennal destiné à renforcer la gouvernance par une approche sexospécifique et par la participation des femmes au niveau local. Le projet vise à créer une base de connaissances sur les aspects sexospécifiques de la gouvernance et l'intégration politique, économique et sociale des populations autochtones afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et de renforcer, à l'échelon local et/ou

national, les connaissances et les capacités en vue d'améliorer la participation des femmes à la vie politique et leur représentation aux postes de direction au niveau local.

19. Étant donné que le projet accorde une place particulière aux populations autochtones d'Amérique centrale et des pays andins, l'INSTRAW a rencontré au début de 2005 les ministres chargés, dans ces pays, de la condition féminine et des questions de parité entre les sexes pour recueillir leur point de vue sur le projet. Des représentants d'institutions universitaires et du système des Nations Unies ont été invités à participer à la rencontre. Les ministres ont salué cette initiative qui leur offrait l'occasion d'intensifier la coopération régionale au niveau ministériel et se sont félicités aussi du fait qu'elle accordait une place à part au renforcement de la représentation des femmes aux postes de direction et à la gestion des ressources au niveau local.

20. L'INSTRAW a achevé l'établissement d'une bibliographie annotée sur la participation politique des femmes à la gouvernance locale en Amérique latine, consultable sur le site Web de l'Institut.

21. Une nouvelle proposition de projet sur la participation politique des femmes au niveau local a été élaborée au Maghreb et soumise aux bailleurs de fonds potentiels. Le projet vise à favoriser la promotion des droits de la femme, l'égalité entre les sexes, la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions en matière de planification et d'administration au sein des collectivités locales dans cette région.

22. Une section spéciale du site Web est en cours de création. Elle comprendra des ressources diverses sur les femmes et la gouvernance ainsi que sur la participation politique des femmes. Elle devait être disponible à la fin d'août 2005.

23. Pour permettre à de nouvelles voix, celles du monde universitaire, des décideurs et des praticiens, de s'exprimer sur l'égalité des sexes, l'INSTRAW a lancé en mars 2005 une nouvelle série d'études intitulée : Nouvelles voix, nouvelles perspectives. Cette série, qui s'adresse aux étudiants du troisième cycle du monde entier, offrira à ceux d'entre eux qui sont engagés dans des programmes liés aux questions sexospécifiques l'occasion de prendre part, aux niveaux mondial, national et local, aux débats sur les questions concernant la parité des sexes. Des communications ont été sollicitées sur les quatre domaines prioritaires de recherche suivants : les femmes et les transferts de fonds; les femmes et les nouvelles technologies de l'information et des communications; les femmes et la réforme du secteur de la sécurité; et les femmes et la participation politique au niveau local. Douze études seront sélectionnées et publiées en ligne dans leur langue originale (anglais, espagnol ou français). Trois études de qualité exceptionnelle seront choisies pour impression et leurs auteurs invités à participer à une manifestation universitaire en rapport avec le thème des études.

24. L'INSTRAW a publié en ligne, dans sa langue d'origine (espagnol), une étude sur le sujet : L'Organisation des Nations Unies et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, également consultable sur le site Web de l'Institut. L'étude présente un aperçu des questions d'équité entre les sexes au sein de l'Organisation des Nations Unies tout au long de son histoire.

4. Renforcement des capacités et information

25. Pour répondre aux besoins réels en outils pédagogiques, exprimés notamment par des organisations de pays peu développés, l'INSTRAW a élargi sa collection de documents pédagogiques ayant trait aux questions d'équité entre les sexes, aux informations complémentaires telles que la cartographie des programmes, matériels et outils mis en place, un fichier d'instituts et de centres de formation et l'identification des lacunes et des besoins. Les informations n'ont été mises en ligne pour la première fois qu'en juin 2005, mais les activités se poursuivront toute l'année.

26. La base de données sur la parité des sexes a été remaniée pour mieux en faciliter la consultation. Environ 300 ressources ont été ajoutées. La base de données met en exergue les ressources portant sur des questions d'importance pour les pays peu développés, comme l'eau, l'agriculture et le développement rural ainsi que la santé et le VIH/sida.

27. Grâce au financement accordé par le Gouvernement sud-africain en faveur d'un projet sur le VIH/sida et les femmes en Afrique australe, l'INSTRAW a mis au point un manuel destiné aux personnes s'occupant, au sein de la famille, des malades du VIH/sida, qui sont, pour la plupart, des femmes analphabètes et semi-analphabètes vivant dans des régions pauvres. Le manuel vise principalement à mettre à la disposition des personnes qui, au sein de la famille, s'occupent des malades, un outil qui soit adapté à leurs situations et à leurs besoins spécifiques, et qui renforce leur compétence technique en vue d'améliorer la prise en charge à domicile des personnes touchées par le VIH/sida. Le manuel sera expérimenté au Zimbabwe par des chercheurs travaillant pour un projet sur le VIH/sida conjointement exécuté par l'Université de Stanford et l'Université du Zimbabwe. Le manuel a été soumis au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et sera distribué sur le terrain dans le cadre de l'expérimentation. D'autres pays comme la République dominicaine, Haïti et le Mozambique ont fait part de leur intérêt pour l'adaptation du manuel à leur contexte spécifique.

28. En appui aux efforts nationaux pour le renforcement des capacités en République dominicaine, le personnel de l'INSTRAW a participé, en avril 2005, à un atelier d'une semaine financé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé, intitulé : « Élaboration de projets en tenant compte des sexospécificités ». L'atelier a regroupé des représentants d'institutions gouvernementales nationales et des organismes des Nations Unies basés en République dominicaine.

29. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités en République dominicaine, l'INSTRAW a également lancé une série d'ateliers sur des thèmes divers, notamment les femmes et les jeunes, les migrations et les personnes âgées.

30. Le site Web de l'Institut a été enrichi d'une revue périodique, le *Magazine de l'INSTRAW*, qui contient des rubriques « point de vue », des entrevues et des articles pertinents sur les questions relatives à la parité des sexes dans le monde entier. Cette revue est publiée en ligne en versions anglaise, française et espagnole et distribuée à divers abonnés. De précédents numéros ont traité de la violence contre les femmes, de l'équité entre les sexes et des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que du thème des femmes, de la paix et de la sécurité. Un prochain numéro sera consacré à la question des femmes et de l'énergie.

5. Développement institutionnel

31. Des avancées considérables ont été réalisées, au cours de l'année écoulée, dans le repositionnement de l'INSTRAW et le rétablissement de sa crédibilité. À ces fins, l'Institut a continué de renforcer ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et de coopérer plus étroitement avec les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé dans différents pays.

32. Récemment, l'INSTRAW et UNIFEM ont organisé conjointement une réunion intitulée « Gender information in the Americas », tenue à New York les 26 et 27 mai 2005, lors de laquelle des fonctionnaires de l'information des organismes des Nations Unies et des représentants d'ONG ont discuté de la disponibilité et de la diffusion d'informations sur les sexospécificités. Les participants ont également identifié les lacunes et les problèmes rencontrés dans la collecte et la diffusion d'informations de cette nature et établi une stratégie commune pour y faire face. Bien que la réunion ait porté sur la situation dans une région particulière, les participants ont convenus que les enseignements tirés de leurs délibérations pouvaient s'appliquer à d'autres régions du monde.

33. Entre autres partenariats, l'INSTRAW entend collaborer avec l'UNESCO dans divers domaines. Il s'agirait notamment de concevoir conjointement un ensemble de formations en ligne sur un large éventail de sujets, tels que les sexospécificités et les technologies de l'information et de la communication, les sexospécificités et le VIH/sida, la traite des femmes et les sexospécificités et la paix. La collaboration entre l'Institut et l'UNESCO portera aussi sur la création d'un centre de documentation qui servira de centre d'échange d'informations sur les questions relatives aux Palestiniennes.

34. L'Institut travaille également avec le FNUAP et l'OMS à l'élaboration d'un document récapitulatif sur les sexospécificités, le vieillissement et la santé, comme suite au processus d'examen et d'évaluation Beijing+10. Il a notamment participé à une réunion tenue à New York les 28 février et 1^{er} mars 2005 en vue de préparer la première version du document, dont la révision et la mise au point finale se fera par échange de courriers électroniques. Le document final sera publié en octobre 2005.

35. L'Institut a participé à une réunion du Sous-Comité de l'OPS sur la femme, la santé et le développement qui s'est tenue à Washington les 15 et 16 mars 2005. Il a fait un exposé intitulé « Missing links : gender equality and the Millennium Development Goals », dans lequel il a souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement, qui contribuent largement à créer un consensus sur le développement international, pouvaient faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes si chacun d'eux prenait en compte les priorités et les besoins spéciaux des femmes. Par exemple, bien que l'élimination de la violence à l'égard des femmes soit essentielle pour la réalisation de l'égalité des sexes, elle n'est pas au nombre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'Institut a conclu son exposé en affirmant que les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient un point de départ concret pour l'application des Programmes d'action du Caire et de Beijing, lesquels, pour leur part, prévoyaient des orientations et des actions essentielles à la réalisation de ces mêmes objectifs.

36. L'INSTRAW a collaboré avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, Division de la promotion de la femme (Département des affaires économiques et sociales), ainsi qu'avec d'autres

organisations, dans le cadre de diverses initiatives, notamment l'équipe de travail pour l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes et la section « sexospécificités et développement » du Portail mondial du développement, dont l'INSTRAW est aujourd'hui une organisation partenaire.

37. Par ailleurs, l'Institut a continué de coopérer avec le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. Il est également devenu membre du réseau de l'ONU pour l'énergie, a participé à deux réunions sur l'énergie organisées sous l'égide de l'ONU à Washington et New York, et a pris part à des discussions en ligne et à des visioconférences en vue de la préparation d'un document récapitulatif sur l'énergie et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été publié le 22 juillet 2005. Grâce à ces démarches, le texte final rendait mieux compte des questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes.

38. L'Institut a participé aux activités du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes de l'ONU et rejoint les groupes de travail spéciaux sur les thèmes suivants : l'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement; les sexospécificités et les technologies de l'information et de la communication; les femmes, la paix et la sécurité; le portail WomenWatch; les sexospécificités et l'eau; et les femmes autochtones.

39. L'Institut a également participé régulièrement aux réunions entre les organismes des Nations Unies tenues en République dominicaine, notamment aux réunions des groupes thématiques sur les femmes et le VIH/sida. Il a fourni des conseils et un appui technique sur les questions de sexospécificité aux institutions nationales dominicaines dans le cadre du Projet du Millénaire.

IV. État des ressources et appui à la revitalisation

40. Sur la base de la décision de la Cinquième Commission figurant dans son rapport (A/59/641), l'Assemblée générale a décidé, dans la section XIII de sa résolution 59/276, d'ouvrir un crédit de 1 092 400 dollars à imputer sur le fonds de réserve pour les activités futures de l'INSTRAW, dans l'éventualité où les contributions volontaires ne suffiraient pas à en financer le fonctionnement en 2005. La situation financière de l'Institut sera présentée en détail dans le rapport y afférent que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, en priorité, au début de la principale partie de sa soixantième session.

41. Afin d'assurer la continuité des opérations de l'Institut pendant le premier semestre de 2005, le montant de 546 200 dollars (soit la moitié de la subvention de 1 092 400 approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276) a été transférée au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut à la fin de décembre 2004.

42. Conformément au programme d'activités de l'Institut prévu pour 2005, le Directeur a continué d'appliquer la stratégie de collecte de fonds lancée en 2004, qui vise à renforcer l'appui financier apporté tant aux activités de base de l'INSTRAW qu'à ses projets extrabudgétaires. En conséquence de quoi, le montant total des contributions reçues par l'Institut entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2005 a atteint 691 295 dollars, dont une importante contribution de 604 400 dollars reçue du Gouvernement italien le 15 août 2005, qui constitue la contribution volontaire la plus importante reçue par l'INSTRAW depuis 1997 (824 000 dollars). Les

contributions non réglées annoncées pour 2005, d'un montant de 58 120 dollars, portent à 762 758 dollars le montant total des recettes prévues pour l'année en cours.

43. L'Institut a établi 16 propositions de projet et 10 profils de projet représentant un coût total de 21 613 615 dollars. Les modalités du financement de ces projets sont en cours de discussion avec les donateurs potentiels. Plusieurs donateurs ont déjà manifesté le souhait d'appuyer l'Institut, comme a continué de le faire le pays hôte.

44. Au vu du montant des contributions volontaires des États Membres au fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW enregistré à ce jour, l'Institut devrait être en mesure de financer ses activités pour la période de septembre à décembre 2005 sans recourir à la deuxième moitié de la subvention.

V. Conclusion

45. La mise en œuvre du cadre stratégique de l'INSTRAW pour 2004-2007 et de son programme de travail pour 2005, axé sur des domaines précis (sexospécificités, migrations et transferts de fonds; participation des femmes à la vie politique locale; sexospécificités et réforme du secteur de la sécurité) permet de mener à bien des programmes en faveur des femmes dans les pays en développement. Parallèlement, la double stratégie de l'Institut, qui consiste à renforcer ses capacités de recherche et de formation dans le cadre de ses activités de base et à constituer un portefeuille complet de projets nécessitant un financement extrabudgétaire, lui a donné la souplesse voulue dans son travail tout en améliorant l'efficacité de ses efforts de mobilisation des ressources.

46. Au cours de la période considérée, l'INSTRAW a contribué de diverses manières à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en soulignant notamment le rôle économique et social des femmes dans le développement, en matière de migration et de transferts de fonds. Il a organisé des manifestations dans le domaine des femmes et de la paix à l'occasion du cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'Institut s'employait également à étendre le champ de ses recherches à différentes régions du monde et avait développé ses activités de communication, de vulgarisation et de formation.

47. Au cours de la période à l'examen, l'Institut a bénéficié d'un appui financier accru de la part des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile; toutefois, il ne pourra mener à bien ses programmes, exécuter son mandat et poursuivre ses activités en 2006 que si les États Membres lui fournissent les ressources dont il a besoin.